



En direct de Châteauroux-les-Alpes

LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE CHÂTEAURoux-LES-ALPES

Tél. 04 92 43 22 04 • Fax 04 92 43 55 95 • Courriel : mairie.05380@wanadoo.fr

Horaires mairie : du lundi au vendredi 8h30-12h • mardi 14h-17h



Trimestriel N°39 - Janvier 2018

RETOUR DU BAPTÊME DU CHRIST

Comme l'an dernier (cf «En direct de Châteauroux les Alpes» n°33), un tableau de l'église de Saint-Marcellin a été confié à un restaurateur afin qu'il soit remis en état.



C. Clivio-Leterrier

Cette fois-ci, c'est Aline Raynaud, de Saint-Cyr-sur-Mer, qui a été choisie.

Le montant des travaux s'élève à 8 952 € TTC, financés à 80 % par des subventions de la DRAC (État), de la Région et du Département, soit 5 968 € HT.

Le retour du tableau représentant « Le Baptême du Christ » a été l'occasion d'une conférence avec la participation de Catherine Briotet, conservatrice des Antiquités et Objets d'art pour les Hautes-Alpes. La restauratrice a expliqué sa démarche technique et donné des clés de compréhension du tableau où la symbolique est évidemment très présente.

Elle a su, avec madame Briotet, montrer ce qui fait la qualité de cette œuvre qui, bien que non signée, possède une grande valeur artistique.

Selon le programme prévu, le prochain tableau qui va être restauré est « Saint Marcellin bénissant ». Le coût de sa restauration s'élèvera à 16 308 € et sera subventionné là aussi par la DRAC, le Conseil régional et le Conseil départemental à hauteur de 80% au total.

C'est à Toshiro Matsunaga d'Avignon, à qui l'on doit la restauration de « Saint Antoine bénissant », que cette oeuvre a été confiée en décembre.

Le patrimoine artistique de notre commune cicatrice petit à petit ses blessures causées par le temps qui passe. ■

TOUT EST BON DANS LA TRUITE !

Depuis plus de 25 ans, Josiane et Gérard Faure ont développé, au Vivier, une activité multiple autour de la truite, de l'élevage en pisciculture jusqu'aux objets en cuir de truite...

À proximité de leur maison et de l'atelier de fabrication, ils ont aménagé les abords du petit lac créé par les « Eaux et forêts » au XIX^e siècle, pour que les amateurs de pêche « facile » puissent aller taquiner le poisson, dès les beaux jours. En période estivale, une découverte du métier de pisciculteur avec sept aquariums présentant différentes espèces est proposée. Des bassins, alimentés notamment par le Rabioux, permettent aussi d'élever des truites fario, truites arc-en-ciel, saumons de fontaine et ombles chevaliers... pour des productions gourmandes cuisinées sur place mais aussi pour le repeuplement des torrents. Diffusés sur place à 50% ou dans le département, les truites fumées et plats préparés sont particulièrement demandés en été comme pour les fêtes de fin d'année. Ce sont deux grosses périodes de travail pour les producteurs.

Et une dernière utilisation vient d'émerger depuis un an : la peau des salmonidés est tannée en Bretagne pour revenir entre les mains de Josiane qui, désormais, crée des bijoux et de la petite maroquinerie. Leur site internet vous donnera aussi quelques idées de cuisine gourmande par l'intermédiaire de chefs locaux renommés : www.ferme-aquacole-faure.com. ■

PLAN DÉPARTEMENTAL « GRAND FROID »

Nous vous informons de la mise en place en mairie du registre de recensement des personnes vulnérables et/ou isolées. Les personnes concernées doivent venir en mairie pour s'y inscrire ou se faire inscrire par un tiers. ■

LE MOT DU MAIRE

En cette nouvelle année, je tiens tout d'abord à vous présenter mes meilleurs vœux de santé, de joie et de bonheur.

La neige tant attendue par les professionnels et les amateurs a fait son apparition à point nommé. Même si elle a occasionné quelques soucis pour se déplacer, nos services techniques que je remercie, ont fait de leur mieux pour assurer une bonne viabilité des routes communales.

La fin de l'année 2017 a été riche en projets importants pour la commune : en particulier les études pour le chantier d'isolation des bâtiments communaux et pour la microcentrale sont désormais lancées.

Le dernier trimestre s'est terminé par des échanges très animés en Conseil municipal au sujet du plan local d'urbanisme (PLU). À la mi-décembre, une majorité des conseillers s'est prononcée en faveur de la continuation du projet. Ce n'était pas mon avis, car l'évolution du calendrier d'application nous autorisait à différer ou interrompre la démarche engagée. C'est pourquoi je souhaitais attendre le lancement des travaux sur le futur schéma territorial à l'échelon intercommunal, sans bouleverser à Châteauroux la situation foncière actuelle.

Ce petit incident de parcours est désormais derrière nous, et je continuerai à servir notre Commune avec dévouement, en faisant valoir l'ensemble des points de vue des Châteauroussins dans leur grande diversité.

Bien cordialement.

Jean-Marie BARRAL

*L'ensemble
du Conseil municipal
vous souhaite ses meilleurs
vœux pour l'année 2018.*

*Pour ceux n'ayant pas reçu
l'agenda 2018, vous pouvez venir
le retirer en mairie.*

Retrouvez l'actualité et les animations
de Châteauroux-les-Alpes
sur le site internet :
www.chateauroux-les-alpes.com

10 NOVEMBRE 2107

■ PARC NATIONAL DES ÉCRINS

Une convention d'application pour la mise en œuvre d'un programme d'actions triennal répondant aux orientations de la charte à laquelle la Commune a adhéré sera signée. Cette convention identifie les projets de la collectivité pour lesquelles le PNE pourra être partenaire et les actions que le PNE pourra assurer sur le territoire de la collectivité.

■ VOIRIE

Une subvention annuelle de 12 196 € attribuée par le Conseil départemental sera versée à la Commune pour les travaux engagés sur 2017.

■ QUESTIONS DIVERSES

• La pisciculture demande une régularisation concernant l'autorisation verbale de servitude pour le piquetage dans le torrent.

• Le Conseil municipal propose de participer à hauteur de 50% pour l'entretien de la fosse sceptique du camping New Rabioux car ce dernier n'avait pas été réalisé par les anciens gestionnaires. De plus, le service technique communal refera les canalisations au printemps prochain.

• Le Conseil donne un avis favorable pour garantir l'alimentation du réseau d'irrigation à l'ASL du canal Bel Aiguette ainsi que le droit d'utiliser les sur-verses en période estivale.

• Cabanes pastorales : les éleveurs, le bureau d'études et la Mairie se sont rencontrés pour faire le point concernant les travaux nécessaires sur les différentes cabanes. Pour l'alpage sans cabane, les éleveurs ont proposé d'en construire une et que les fournitures soient financées par la Mairie. ■

Le compte-rendu complet du Conseil municipal est disponible en mairie ou sur le site internet : www.chateauroux-les-alpes.com

« LE PERMIS DE CONDUIRE ET LE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION SANS BOUGER DE CHEZ SOI »

Pour répondre aux attentes des usagers et offrir un service de qualité dans des délais raccourcis, l'État a simplifié les démarches liées au permis de conduire et au certificat d'immatriculation (carte grise).

Le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS - www.ants.gouv.fr) propose dès aujourd'hui de nouvelles téléprocédures :

Certificat d'immatriculation :

- demande de duplicata du certificat d'immatriculation en cas de perte, vol (cette démarche nécessitant un passage préalable par la police ou la gendarmerie) ou détérioration ;
- demande de changement d'adresse ou de titulaire du certificat d'immatriculation ;
- déclaration de cession d'un véhicule ;
- obtention d'un certificat de non-gage pour les particuliers, suivi de la production de la carte grise, habilitation et agrément au système d'immatriculation des véhicules pour les professionnels, déclaration de mini-quad et mini-moto non autorisés sur la voie publique.

Permis de conduire :

- demande du permis de conduire ;
- achat du timbre fiscal ;
- suivi de l'état d'avancement de la demande, l'usager reçoit son permis de conduire directement à son domicile !
- inscription au permis de conduire (primo-accédants et extension de catégorie), consultation des résultats du permis de conduire, consultation du solde de points.

Ces démarches ne nécessitent donc plus de déplacement en préfecture et s'effectuent désormais à partir d'une simple connexion internet, à l'instar des démarches liées à l'état civil (carte d'identité et passeport).

Pour accompagner les usagers dans leurs démarches au quotidien, des médiateurs numériques sont présents dans chacune des 15 Maisons de Service au Public (MSAP). Les MSAP les plus proches :

Serre-ponçon :

Antenne d'Embrun :
Place Dongois - 05200 Embrun
04.92.22.27.60 ou 04.92.55.26.23
Antenne de Savines :
Place de l'église - 05160 Savines-le-Lac
04.92.20.52.82

Guillestrois :

ComCom du Guillestrois Queyras :
Passage des écoles 05600 Guillestre
04.92.45.42.42 ou 04.92.45.26.65 ■

Voirie

Des travaux de réfection ont été effectués sur les routes communales suivantes : Les Rozans, la route de la cascade, St Roch, Pré-Sabens, Les Mazentoris. Le goudronnage se poursuivra au printemps prochain sur les chaussées : chemin du stade, Fontmolines et impasse de la fontaine. ■

Eau

La pose des compteurs d'eau arrive à son terme. 700 ont été posés, d'ici la fin de l'année les 200 compteurs restant seront mis en place.

À compter du 1^{er} janvier 2018, l'eau sera facturée au m³ consommé et de fait l'assainissement sera basé sur la consommation réelle.

Vous pouvez contacter le SIVU Eau de l'Embrunais au n° tél : 04.92.53.39.38 ou par mail à eaudembrun@orange.fr ou par courrier à l'adresse suivante :
6 rue des Rémoleurs
Parc d'Entraigues - 05200 Embrun
ou sur leur page facebook Eau de l'Embrunais. ■

Éclairage public

Actuellement, des travaux de sécurisation et de mise à la terre sont en cours au cœur du village sur l'éclairage public. De nouveaux lampadaires avec un éclairage à led sont venus remplacer les anciens.

Une réflexion générale sur l'extinction partielle de l'éclairage public est à l'étude (lieux, horaires ou réduction). Techniquement, la coupure de nuit nécessitera la pose d'horloges dans les armoires de commande d'éclairage public concernées et ce pour la mise en sécurité et en conformité de ces coffrets. ■

Ligne à haute tension

La ligne à haute tension de 20 KV de Fontmolines va être enfouie, les travaux s'étaleront sur 2 ans. ■

Cet article retrace les éléments qui ont conduit à la poursuite de la révision du PLU.

La traduction de la loi « Grenelle » impose une réduction drastique des surfaces constructibles, qui doivent être désormais proportionnées aux objectifs de développement démographique de la Commune. Cette nécessité a conduit le Conseil municipal à de multiples débats car il s'agissait aussi d'écouter les points de vue des particuliers dont les terrains ne seront peut-être plus constructibles demain.

Un travail délicat

C'est dans cet esprit que la municipalité a mis en place une méthode pour réviser le PLU au travers de réunions ouvertes à l'ensemble des élus du Conseil, d'une concertation renforcée avec la population, mais aussi d'une prise de décision toujours basée sur la nature des terrains, sur les contraintes règlementaires existantes et enfin sur le projet porté pour la commune dans un intérêt collectif. Jamais un choix n'a été retenu au regard du propriétaire du terrain.

Ce travail a effectivement débouché sur un projet de PLU qui amène à réduire plus fortement les surfaces constructibles que les élus le souhaitaient. Pour être parfaitement clair, en enlevant les terrains qui ne peuvent être bâtis, mais aussi ceux situés dans des zones que la municipalité ne souhaite pas voir urbanisées, il ne remplit toujours pas les objectifs fixés par l'État. Il a donc fallu retirer davantage de terrains constructibles.

La difficulté de cette révision c'est aussi le PLU existant, résultat de choix passés, où la distribution des terrains constructibles était plus facile et plus généreuse, les enjeux de l'époque n'étant pas les mêmes. Mais aujourd'hui, la Commune doit intégrer les enjeux du présent.

Les raisons de la nécessaire poursuite du PLU

C'est à ce moment là qu'intervient le choix, en responsabilité, des élus.



Évidemment, nous ne sommes pas insensibles aux situations individuelles. Mais tout aussi légitimes soient elles, elles ne peuvent déterminer à elles seules la politique de développement de la commune. L'intérêt général, ce n'est pas toujours l'addition des intérêts particuliers.

Le Conseil municipal a estimé que suspendre à ce stade d'avancement la révision du PLU entrainerait :

- Le développement de constructions dans des zones aujourd'hui identifiées comme à protéger pour leur caractère paysager et naturel, et dénaturer notre commune et son cadre de vie, en contradiction totale avec les choix réalisés jusqu'à présent : pour l'enfouissement des lignes THT ou contre le projet de carrière à Saint-André-d'Embrun.
- La disparition de terres de qualité, alors que notre commune est l'une des plus agricoles du département
- L'obligation pour la Commune de développer, financer puis entretenir de nouveaux réseaux, notamment électriques et routiers, en opposition avec notre souci d'optimiser les dépenses publiques,
- Une augmentation extrêmement rapide et forte de la population, sans même savoir si nos services, notre

école, nos routes seront en mesure de le supporter. Rappelons que le projet de nouveau PLU est basé sur un gain de 400 habitants dans les 10 à 15 ans à venir,

- Le mitage de certains secteurs de la commune avec des constructions sur des terrains dits « en discontinuité »,
- Une position très délicate de la Commune pour l'avenir, notamment vis-à-vis du SCoT. Un document d'urbanisme solide et respectant la loi sera un atout de plus pour participer, dans des conditions optimales à son élaboration, vis-à-vis des autres communes ayant déjà un PLU « grenellisé »,
- Un gaspillage de l'argent public engagé par la Commune, sans compter l'ensemble du travail réalisé avec les Châteauroussins,
- L'impossibilité d'apporter toutes les corrections et évolutions souhaitées du PLU,

La majorité des élus (8 contre 5) a donc estimé que ces risques étaient trop importants et que la révision du PLU devait se poursuivre. Le Conseil municipal veillera au maintien d'un équilibre entre un développement raisonnable du village et la protection de notre bel environnement montagnard. ■

ABEILLES : LUTTER CONTRE LE VARROA

Le varroa, parasite qui affaiblit l'abeille, est une préoccupation majeure pour les apiculteurs. Vendredi 18 novembre, à l'initiative du Parc national des Écrins, une cinquantaine d'apiculteurs des Hautes-Alpes ainsi que des représentants de la profession apicole ont participé à une journée d'information et d'échange autour des nouvelles méthodes de lutte alternatives, à la Maison du Parc de l'Embrunais.

En effet, le varroa (*Varroa destructor*) est un acararien parasite de l'abeille adulte ainsi que de son couvain. Son action se cumule à l'exposition aux pesticides, à la qualité de la ressource alimentaire, à l'arrivée du frelon asiatique ou encore à d'autres pathogènes. Les pertes hivernales des colonies d'abeilles sont très certainement corrélées avec l'affaiblissement des ruches par le varroa.

De nouveaux outils

Parmi les intervenants, Fanny Mondet, chercheuse à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) d'Avignon, a présenté les conclusions de ses recherches pour développer une stratégie à long terme, basée sur la

résistance naturelle des colonies, tout en préservant la diversité génétique des populations d'abeilles. Yves Goïc, apiculteur et membre du Groupement des Producteurs de Gelée Royale (GPGR), a partagé les retours d'expérience obtenus avec la méthode de l'encagement des reines.

Cette méthode consiste à créer artificiellement un arrêt de ponte de la reine afin de permettre un traitement optimum contre le varroa en absence de couvain dans la ruche. Cette journée, proposée d'abord aux bénéficiaires de la marque « Esprit Parc national », a donc été partagée avec les apiculteurs du territoire au vu de l'intérêt du sujet abordé et de son actualité. ■

SÉRÉNITÉ

C'est dans l'adversité que l'on reconnaît les siens. L'équipe municipale dite majoritaire a connu de meilleurs jours. Depuis le schisme « PLU » nous avons l'honneur de recevoir plus d'échanges que d'habitude, nous sommes conviés à une réunion préparatoire du CM alors que depuis des années, une peu démocratique tradition voyait la réunion de la majorité avant ou après les conseils. On ne sait jamais si notre groupe avait été trop informé ! En attendant, il reste trois ans ou plus à travailler au service des Châteauroussins et nous aspirons tous à plus de sérénité pour le faire. Les invectives, coups bas et autres attitudes peu productives sont à éviter. C'était notre lettre au Père Noël.

Bonne année à tous.

Groupe LFEVM

ÉTAT-CIVIL

■ Mariages :

- Alexandra Nicolas et Gabriel Moynier, le 21 octobre
- Laury Duplan et Amandine Prieur, le 28 octobre

■ Naissance :

- Anouk Burh, née le 27 août, fille de Lisa Scotto di Fasano et Jacques Burh

■ Décès :

- Robert Marchand, le 13 octobre
- Ernest Briand, le 22 novembre

CINÉMA

Le film « L'Apparition » de Xavier Giannoli avec Vincent Lindon sortira au cinéma le 21 février prochain. L'équipe du film était venue tourner, il y a quelques mois, entre Gap, Ancelle, Savines-le-lac et Châteauroux-les-Alpes. Certaines scènes ont été prises près de la chapelle St-James. Le film raconte l'histoire d'un journaliste appelé à enquêter sur une apparition religieuse dans la région de Gap. Au cours de l'enquête, ses croyances vont être profondément bouleversées. ■

LOUP YES-TU ?

Ce matin-là, l'air frais de septembre et la beauté du paysage ne rendaient pas la montée vers l'alpage de la Grande Cabane aussi agréable que d'habitude. C'est l'angoisse au ventre que l'éleveur gravissait les pentes d'herbe jaunie. La première vision de l'attaque c'est ce petit agneau sur une large pierre plate encore presque rattaché à sa mère, gisant éventrée tout à côté.

Cela fait des années que le loup tourne autour de cet alpage, mais chaque estive s'achevant sans dégât on se rassurait comme on pouvait tout en sachant, au fond que cela arriverait un jour. Maintenant ce sont 24 cadavres de brebis qui sont recensés. Pendant dix jours, les recherches ont continué alors que le travail dans la vallée ne se faisait pas. Dix jours où la bergère pleurait quotidiennement, dix jours de tensions, d'énervements y compris entre les éleveurs de l'alpage. Dix jours d'amertume où l'on cherche son troupeau en suivant le vol des vautours (jusqu'à 32 comptés en un même secteur). Le « pompon » c'est lorsque, après une lugubre journée, vous allez boire un coup à la fête de la bière et qu'un de vos voisins d'un air goguenard vous dit « c'est pas grave, l'Europe payera ! » Certes, il y aura indemnisation, il y aura un nouveau plan loup, un plan « pastoralisme et prévention » d'un parc national. Mais ce qu'il y aura l'an prochain dans les alpages de Châteauroux c'est deux à trois fois plus de chiens de protection dont on connaît les bonnes prédispositions à l'égard des promeneurs. Il y

aura aussi des modifications de pâturage car pour le malheur de l'activité pastoralisme de la commune, une nouvelle attaque s'est produite à 300 mètres du hameau de Chameyer et le loup a été vu en dessus des vignes à proximité de la nationale au mois d'octobre. Quelles conséquences ? Une désorganisation totale de l'activité des éleveurs, un stress permanent des troupeaux, des pertes économiques car les indemnisations tant mises en avant ne compenseront ni les bêtes disparues, ni les avortées, ni les heures perdues à courir la montagne sans parler des troubles causés par le manque de sommeil, de repos et de sérénité. Des âmes bien pensantes ont fait circuler au village des livrets quadrichromes pour « rétablir les faits » concernant le loup mais surtout dénonçant le pastoralisme tel que réalisé en France. Ces documents affirment même une diminution du nombre d'attaques et du nombre de victimes par attaque. C'est en tout cas faux à Châteauroux. Il faudra peut-être un jour choisir entre le pastoralisme et le loup : quel jeune acceptera encore de s'installer ou de continuer un élevage soumis à

tant de contraintes pour satisfaire une idée « rousseauiste » d'une nature sauvage incarnée par ce somptueux animal. Le loup n'est pas une espèce en danger, de vastes territoires du monde lui appartiennent. Une polémique va naître sur l'animal hybride qui ne bénéficiera pas de protection, des batailles de juristes, d'experts s'ensuivront et pendant ce temps, lentement mais sûrement une tradition séculaire de notre village disparaîtra. Ceux qui trouvent que « écologiquement la montagne n'a pas besoin de moutons » auront contribué à faire mourir des exploitations à taille humaine pour faire naître des élevages hors sol dont le bien-être animal est pour le moins exclu. Châteauroux aura l'allure de ces territoires du sud de la région où la campagne se meurt, les couchers de soleil y seront toujours aussi beaux mais le tintinnablement des cloches aura disparu, tout comme bien de ses habitants.

On pourra toujours y fêter Châteauroux autrefois et faire des transhumances de folklore s'il reste encore des ovins sur la commune. ■

